

Séjours et voyages

La réglementation.

Code du tourisme

Partie législative (Article L111-1 à L243-2)

Partie réglementaire (Article R211-1 à R243-4)

Séjours et voyages

Qu'est qu'un séjour ou voyage à forfait ? (Art L211 code du Tourisme)

- C'est la combinaison d'au moins 2 types de ***services de voyage*** différents pour un même séjour.
- Il dépasse 24 h ou incluant une nuitée.
- Il est vendu ou offert à la vente à un prix tout compris.

Séjours et voyages

Qu'est qui constitue un service de voyage ? (code du tourisme)

- Le transport des passagers.
- L'hébergement qui ne fait pas partie intégrante du transport de passagers et qui n'a pas un objectif résidentiel.
- La location de voitures particulières, minibus et utilitaire.
- Tout autre service touristique. (visites, entrées, etc..)

Séjours et voyages

Un service de voyage vous oblige à :

Une immatriculation au registre de l'agence ATOUT France.

Avec :

- Une garantie financière.
- Une assurance responsabilité civile professionnelle spécifique.
- Une aptitude professionnelle en application de l'article R.211-41.

Exception : Sont exemptées de l'obligation d'immatriculation au registre du tourisme (Atout France) les associations à but non lucratif affiliées à une fédération déclarée, qui s'en porte garante.

C'est le cas de la Fédération Française de Cyclotourisme, qui peut déléguer son immatriculation aux structures.

(Article R.211-20 à R.211-25)

Séjours et voyages

Peut-on organiser des voyages sans immatriculation ?

Le code du Tourisme ne s'applique pas aux personnes qui organisent ou facilitent des voyages, des forfaits ou des prestations de voyage **de manière occasionnelle, sans but lucratif et uniquement pour un groupe restreint de voyageurs.**

Attention :

- **But non lucratif** : pas de bénéfices redistribués aux membres.
- **Groupe restreint** : licenciés du club uniquement.
- **Pas de publicité à l'extérieur du club.**
- **Respecter le plafond fiscal** du chiffre d'affaires. (Actuellement il est de 80 011 €).

Une réponse ministérielle du 10 mai 1999, **limite à trois voyages par an.**

Séjours et voyages

Organisation de séjour par les clubs :

Les clubs peuvent organiser un forfait touristique, à titre occasionnel, en l'absence d'immatriculation tourisme :

- en France et pays limitrophes.
- Pour leurs licenciés FF Vélo uniquement.
- Dans la limite de trois par an.
- Dans un but non lucratif.
- Sans publicité à l'extérieur du club.
- Ils ne pourront pas figurer au calendrier du comité départemental, régional ou fédéral.
- Encadrement par minimum un éducateur initiateur ou le président du club.

Un séjour club.

À vélo, tout est plus beau !

Séjours et voyages

Organisation de séjour par les clubs :

Les clubs peuvent organiser un forfait touristique au sein de l'Union européenne, **ouverts à l'ensemble des licenciés de la Fédération française** de cyclotourisme sous couvert de l'extension annuelle de l'immatriculation tourisme fédérale après accord de la commission tourisme.

Organisation accordée au sein de l'Union européenne.

Conditions :

- Avoir un an d'existence.
- Posséder un effectif de 10 licenciés minimum.
- Demandez l'accord du comité départemental d'appartenance.
- Fournir obligatoirement le budget prévisionnel du séjour.

Encadrement par un Moniteur ou un éducateur formation Tourisme.

Séjours et voyages

Documents à fournir pour un forfait touristique :

- La proposition de séjour remplie (Annexe 4).
- La fiche technique remplie (Annexe 2).
- La demande ou le renouvellement de l'immatriculation tourisme (Annexe 3).
- Le budget prévisionnel du séjour (Annexe 5)
- Un carnet de voyage aussi complet que possible comprenant les itinéraires, les hébergements et les prestations, devra être fourni au plus tard 45 jours avant le début du séjour.
- Un bilan définitif est à transmettre à la Fédération en fin de voyage,

Le coût de l'immatriculation tourisme est de 1,5 % du chiffre d'affaires.

Séjours et voyages

Documents à fournir :

ANNEXE 9					
BUDGET PRÉVISIONNEL TYPE					
TITRE DU SÉJOUR					
		début	fin	Nb de jours	
Nombre de participants :		0		0	
Nombre d'encadrants :		0		Prix de vente	
Frais de fonctionnement en % :		1,5			
origine de la recette		coût unitaire	quantité	coût Prévu	coût Réel
acompte des participants			0	0,00 €	0,00 €
solde des participants			0	0,00 €	0,00 €
Supplément chambre individuelle				0,00 €	0,00 €
divers				0,00 €	0,00 €
Total recettes :				0,00 €	0,00 €
Origine de la dépense		coût unitaire	quantité	coût Prévu	coût Réel
hébergement et restauration	hébergement en pension complète	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	hébergement en demi-pension	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	hébergement sup. ch. individuelle	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	restauration	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	pique-nique de midi	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	petit ravitaillement	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
Transports	véhicule d'assistance	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	Location des vélos	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	Autocariste	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	billets d'avion, bateaux etc.	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
Frais organisation	frais d'affranchissement	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	frais de téléphone	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	photocopie	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	Frais de Visa	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
Frais sur place	pot de bienvenue en cours de séjour	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	Pourboires	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	Frais divers	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	Frais divers	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
Frais membre	Transport	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	Hébergement	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
	Repas	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
Total dépenses :				0,00 €	0,00 €
Coût par participant				0	#DIV/0!
Résultat net :				0,00 €	0,00 €

À vélo, tout est plus beau !



Séjours et voyages

Documents à fournir :

ANNEXE 3

☐ DEMANDE ☐ PROLONGATION
D'EXTENSION IMMATRICULATION TOURISME

Cocher la case correspondante

Dénomination :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Email :

Représentant légal (Nom et Prénom du président) :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Nombre de séjours organisés en 2023 :

Par séjour, le nom des moniteurs adultes ayant encadré avec leur numéro de licence :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Le demandeur soussigné certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande et s'engage à présenter toutes justifications qui lui seraient demandées sur ces renseignements et les organisations qu'il serait amené à mettre en place dans le cadre de cette habilitation.

NOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE Fait à :

Le :

Signature :

À vélo, tout est plus beau !

Séjours et voyages

ANNEXE 5
PROPOSITION DE SÉJOURS 2024

DOCUMENT À RENVoyer

À pat.leroux@ffvelo.fr dès que possible par courrier ou par courriel avec les signatures et tampons au plus tard le 31 juillet 2023.
Pour être pris en considération, le séjour doit être conforme au cahier des charges, élaboré par la Fédération.

Tous les participants, français ou étrangers, y compris les non-pédalants et les accompagnateurs, doivent être licenciés à la Fédération française de cyclotourisme en « petit braquet minimum », et si « mini braquet » ils devront obligatoirement présenter une attestation d'assurance rapatriement nominative indiquant le nom du participant, la destination, la durée et le numéro de téléphone de l'assistance de leur assureur. Aucune tolérance ne sera acceptée dans ce domaine.

Seules les demandes établies en lettres capitales seront acceptées et toutes les rubriques doivent être renseignées (cf. spécimen ci-dessous et document à nous retourner page suivante).

TITRE DU SEJOUR (1)

CITEZ TROIS POINTS FORTS DE VOTRE SÉJOUR : (2)

Du au (3)

Lieu : départ vélo de (4)

Organisateur : (5)

☐ Voyage itinérant ☐ Parcs en boucle ☐ Plat ☐ Vallonné ☐ Montagneux (6)

Dérivés/jour : Nombre de kilomètres/jour : (7)

☐ Séjour Jeunes ☐ Séjour VTT ☐ Séjour GRAVEL ☐ Séjour Camping Cariste (8)

Descriptif : (9) Hébergement : (10)

Accompagne de € à l'ordre de (11)

Encadrement d'au moins 1 moniteur fédéral : Nom(s), prénom(s) numéro de licence : (12)

Nombre de places : minimum / maximum (13) Non pédalants acceptés ☐ oui ☐ non (14) Prix : euros (15)

Le prix comprend et ne comprend pas : (16)

Sites BCN-BPF visés pendant le séjour : (17) Responsable (18)

Visa obligatoire du CoRep pour un club amateur ou désirant organiser un séjour

Visa du président du CoRep ou du CoRep organisateur

Visa du CoRep d'appartenance

Obligation d'information du CoRep d'accueil :

Obligation d'information du CoRep d'accueil :

- (1) Titre du séjour.
- (2) Citez trois points forts de votre séjour.
- (3) Dates de début et de fin.
- (4) Lieu du séjour et départ en vélo.
- (5) Nom de la structure organisatrice.
- (6) Type et niveau du circuit. Merci de cocher la case correspondante.
- (7) La moyenne des distances journalières totales et les difficultés.
- (8) Type de séjours.
- (9) Descriptif du séjour.
- Informations à faire figurer : les sites traversés, intérêt du séjour sportif, touristique...
- (10) Le mode d'hébergement (hôtel, camping, gîte...) avec le niveau des prestations (étoiles...)
- (11) Montant de l'inscription et bénéfices.
- (12) Nom des moniteurs fédéraux.
- (13) Nombre de places (minimum et maximum).
- (14) Non pédalants acceptés.
- (15) Prix du séjour en euros.
- (16) Détail des prestations (demi-pension...).
- (17) Sites BCN-BPF visités pendant le séjour.
- (18) Nom, adresse, mobile et mail du responsable du séjour.

TITRE DU SÉJOUR : TROIS POINTS FORTS DU SÉJOUR : Du _____ au _____ Lieu : _____ Au départ vélo de : _____ Organisateur : ☐ Circuit itinérant ☐ Circuit en boucle ☐ Plat ☐ Vallonné ☐ Montagneux Dénivelé/jour : _____ Nbre de kilomètres/jour : _____ ☐ Séjour Jeunes ☐ Séjour VTT ☐ Séjour GRAVEL ☐ Séjour Camping-Cariste				
Descriptif avec 700 caractères minimums (espaces compris). <i>Nous vous informons que la Fédération française de cyclotourisme se réserve le droit d'apporter des modifications sur le contenu du texte (tourner des phrases, réduction du texte selon le calibrage des pages) tout en y laissant les points forts du séjour. Elle peut également procéder à la sélection des photos si elle considère que celles-ci sont de mauvaise qualité.</i>				
Hébergement : Acompte : _____ euros à l'ordre du _____ Encadrement : Nom(s), prénom(s) et N° de licence du ou des moniteurs fédéraux _____ Nombre de places : Mini : _____ / Maxi : _____ Non pédalants acceptés ☐ oui ☐ non Prix : _____ euros Le prix comprend : _____ Le prix ne comprend pas : _____ Sites BCN-BPF visités pendant le séjour : _____ Responsable : Nom, Prénom _____ Adresse : _____ Mail : _____ Mobile : _____				
Visa obligatoire du CoDep pour un club immatriculé désirant organiser un séjour	Visa de la structure organisatrice Cachet Nom et signature du président	Visa du CoReg d'appartenance Cachet Nom et signature du président	Obligation d'information du CoDep d'accueil : copie d'information à la Fédération	Obligation d'information du CoReg d'accueil : copie d'information à la Fédération

Documents à fournir :

À vélo, tout est plus beau !

Séjours et voyages

Vous dépassez le plafond fiscal, une solution vous est proposée :

Rétrocession du séjour à la fédération : si votre chiffre d'affaires dépasse le seuil autorisé, vous pouvez **rétrocéder certains séjours à la fédération** pour rester conforme à la réglementation fiscale.

La commission tourisme de la fédération devient l'organisateur légal du séjour.

Vous restez maître de :

- Gestion des inscriptions,
- Relations avec les prestataires,
- Logistique et accompagnement.

Aspects financiers : Le solde du séjour (positif ou négatif), reste sous votre responsabilité. (Les paiements sont à faire au nom de la Fédération).

Le montant des frais de gestion de la Fédération sont de 4 %
pour les séjours rétrocédés

La demande à faire est la même que le forfait touristique.

Séjours et voyages

Séjours organisés par les clubs et Codep du Centre-Val-de-Loire



8
JOURS

BONHEURS PROVENÇAUX

Au départ de Céreste, village de 1 200 habitants au cœur du Parc naturel régional du Luberon, vous parcourrez à vélo les petites routes d'une Provence authentique. Entre gorges, collines, pinèdes, chênaies, vignes et oliviers, chaque...

 AU DÉPART DE ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - CÉRESTE-EN-LUBERON (04)
 28 MARS > 4 AVRIL 2026



7
JOURS

AU CŒUR DU PAYS CHINONNAIS

Chinon, située au cœur du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, est l'endroit parfait pour les amateurs de nature, de vignobles et de patrimoine. En bordure d'une vaste forêt domaniale s'étendant jusqu'à Azay-e-Rideau, elle vous...

 AU DÉPART DE INDRE-ET-LOIRE - CHINON (37)
 7 > 13 SEPTEMBRE 2026

À vélo, tout est plus beau !

Séjours et voyages

Séjour ou manifestation ?

Manifestions sportives :

L'organisation des manifestations sportives de cyclotourisme dépend du code du sport.

La réglementation du code du tourisme n'impose pas d'immatriculation tourisme à l'organisation d'une manifestation **sauf si elle répond à un forfait touristique.**

Exemple : Tour d'Indre-et-Loire qui propose de l'hébergement ouvert à tous les licenciés .

Obligation de demander l'immatriculation tourisme pour partie hébergement

Séjours et voyages

Questions – Réponses :

Les époux(ses) non pratiquants et non licenciés au club doivent-ils être licenciés pour participer aux séjours ?

L'obligation est statutaire : toute association affiliée à la FFCT a l'obligation de licencier l'ensemble de ses adhérents.

Un non licencié ne peut pas participer à un séjour.

Ouverture d'un séjour occasionnel (club) à des licenciés d'un club voisin .

C'est possible à condition que ce soit vraiment exceptionnel et uniquement pour compléter le voyage. Les participants devront être adhérent du club et être à jour de leur cotisation.

Autres questions ?

Séjours et voyages

En cas de non-respect :

Sanctions pénales

Le fait de se livrer ou d'apporter son concours à l'une des opérations mentionnées aux articles L.211-1 et L.211-4 du code du tourisme sans respecter ou en ayant cessé de remplir les conditions prévues au présent chapitre est punissable *d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.*

Séjours et voyages

Les documents *Sont disponibles sur le site fédéral intranet à l'adresse :*

Mandature 2025-2028 / pôle développement / Tourisme et territoires/
Tourisme...

Je reste à votre disposition si besoin.

Merci de votre attention.

,